



**PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat Général

**Service de la coordination des
politiques publiques**

**Bureau de la coordination
et des procédures environnementales**

6 Rue des Messageries - CS 51079
97404 Saint-Denis Cedex

TEL :02.62.40.76.08

ACTIVITE DE TRANSPORT PAR ROUTE DE DECHETS

En application du code de l'environnement, notamment les articles R.541-49, R.541-49-1 à R.541-54 et R.541-79, le dossier de déclaration relatif au transport par route de déchets comprend :

- 1) une déclaration conforme au modèle ci-joint. Cette déclaration doit être signée par le responsable légal de l'entreprise.
- 2) un extrait de l'inscription portée au registre du commerce et des sociétés ou le cas échéant si l'entreprise n'est pas inscrite à ce registre, un extrait de l'inscription portée au répertoire des métiers datant de **moins de trois mois**.

Ce dossier est adressé au préfet du département où se trouve le siège social ou, à défaut, le domicile du pétitionnaire.

1^{ère} demande :

Renouvellement :

n° : 974 - _____

